

Madame, Monsieur,

Pour faciliter vos démarches, la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry vous propose d'opter pour le prélèvement automatique à échéance pour vos factures de redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

## **ABONNEMENT DECHETS SERVICE** **Choisissez** **le prélèvement automatique !**

Avec ce nouveau mode de paiement, vous recevrez toujours vos factures mais vous n'aurez plus aucune démarche à effectuer pour le paiement.

Pour en bénéficier, remplissez et transmettez au service déchets l'autorisation de prélèvement située au verso, accompagnée d'un RIB :

**par mail :**

service-dechets@carct.fr

ou

**par courrier :**

Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry  
L'Aiguillage - 2 avenue Ernest Couvrecelle  
02400 Étampes-sur-Marne

Dès que votre demande aura été traitée, vous bénéficierez du prélèvement automatique pour vos prochaines factures.

*Si vous changez de RIB, transmettez votre nouveau RIB au service déchets pour reconduire le prélèvement.*

*Si vous souhaitez arrêter le prélèvement à échéance, adressez une demande écrite à la collectivité un mois avant la prochaine échéance.*



